

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 91

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réalisation de 30 logements à Rognac par la SFHE

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 € chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La Société Française des Habitations Economiques (SFHE) domiciliée 1175 Petite route des Milles CS 90655 – 13547 Aix en Provence cedex 4 projette la construction de 30 logements « Les Borys » à Rognac dont 15 PLUS et 15 PLAI portant sur un coût d'investissement prévisionnel TTC de 4 295 663 €

Une subvention de 300 000 € est demandée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 150 000 € à parité avec celle de la Métropole, en contrepartie de laquelle, 5 logements seront réservés au Département.

Le détail des caractéristiques techniques et financières est présenté en annexes I et II.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	150 000 €
TOTAL A ENGAGER :					150 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SFHE, d'une subvention d'un montant de 150 000 € destinée à accompagner la création de 30 logements sociaux à Rognac ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 5 logements ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	150 000 €
TOTAL A ENGAGER :			150 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL